

# LE TUTORAT SCOLAIRE ENTRE ENFANT ET ADOLESCENT

COMMENT METTRE EN PLACE CETTE  
DYNAMIQUE D'ENTRAIDE SCOLAIRE



**MODE OPÉRATOIRE**







# PRÉLIMINAIRES

C'est sur base du constat que l'école ne faisait que reproduire les inégalités sociales et devant l'absence de réponses face à celles-ci, que les premières écoles de devoirs sont nées dans les années 70. La Fabrique de Soi, elle, a ouvert ses portes en novembre 2001 en plein cœur de Tubize. 20 ans et une crise sanitaire plus tard, le constat s'est malheureusement lui aussi consolidé : loin d'assurer la réussite de tous, l'école produit massivement de l'échec scolaire mais aussi insuffisamment de bien-être. Parallèlement, les avis d'experts, d'observateurs et du secteur associatif vont dans le même sens : la crise sanitaire de 2020-2021 a servi de loupe et mis au-devant de la scène les inégalités mais aussi toute la force de la solidarité. Laïcité Brabant wallon, au travers de son école de devoirs, La Fabrique de Soi, organise un service de tutorat scolaire entre enfant et adolescent.

Ce tutorat scolaire organisé et encadré depuis plus de 10 ans repose sur un concept simple : ce service d'aide aux enfants et aux familles met en relation chaque semaine un enfant en difficulté avec un-e adolescent-e autonome sur le plan scolaire. Il s'agit alors de stimuler une scolarité plus égale, plus proche, conviviale et bienveillante. Le principal

point d'appui de cette méthode d'entraide réside dans la force de la relation qui se crée et se renforce entre les deux protagonistes de chaque binôme. Tel un grand frère ou une grande sœur, l'adolescent-e crée une relation bienveillante et sécurisante.

Parce que le tutorat Enfant-Adolescent se met en place aisément ;

Parce qu'il s'agit d'un outil pour tou-ttes et possible partout ;

Parce qu'il optimise l'ancrage scolaire, la confiance en soi et l'envie d'apprendre tant de l'enfant bénéficiaire que de l'adolescent-e ;

Cette méthode pourrait être exportée et essaimée au bénéfice du plus grand nombre. Tel est l'objectif de ce mode opératoire que nous partageons dans le présent document au profit des associations de terrain et des communes, persuadés qu'elles peuvent être des leviers puissants de changement, parce que premier niveau au contact du terrain, de la réalité, des citoyens.

## CE **MODE OPÉRATOIRE** ABORDE 9 QUESTIONS / TABLE DES MATIÈRES

- 1 Le tutorat scolaire :** en quoi consiste le pilotage du projet ?
- 2 Les adolescent-e-s tuteurs et tutrices :** comment faire un appel à candidatures et une sélection des jeunes ?
- 3 Les enfants bénéficiaires :** comment sélectionner les enfants ?
- 4 Les binômes Enfant-Adolescent :** comment créer les binômes ?
- 5 Les séances de tutorat :** comment mettre en place et superviser le tutorat ?
- 6 Coût et tarification :** que coûte les séances et qui prend en charge la dépense ?
- 7 Logistique matériel :** local, aménagement et fourniture. De quoi avons-nous besoin ?
- 8 Supervision de l'équipe des tuteurs et tutrices :** comment et à quelle fréquence ?
- 9 Les bénéfices du tutorat scolaire Enfant-Adolescent :** quels sont les bénéfices pour chaque partie ?

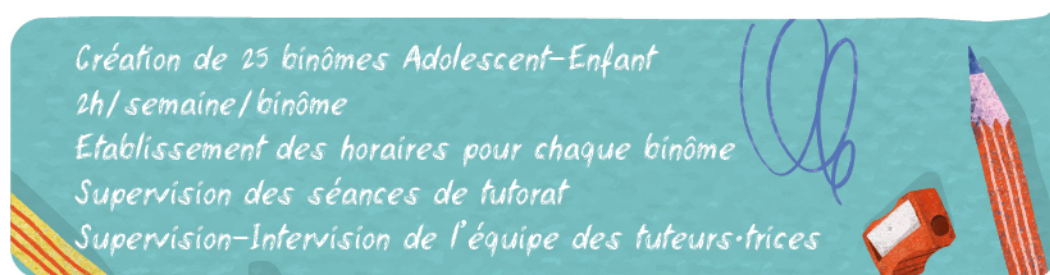
# 1. LE TUTORAT SCOLAIRE : EN QUOI CONSISTE LE PILOTAGE DU PROJET ?

Une commune, dans le cadre de son service ATL (Accueil Temps Libre), de son service jeunesse ou de son plan de cohésion sociale peut être amenée à mettre en place et à soutenir un service de tutorat scolaire.

Une association telle une école de devoirs aussi.

Un tel service doit être mis en place, organisé et supervisé par un-e animateur-trice engagé-e dans ce cadre.

**Selon notre expérience**, le pilotage d'un service de 25 tuteurs et tutrices au profit d'autant d'enfants nécessite un emploi à mi-temps.



*Nécessité d'un-e animateur-trice référent-e à mi-temps*

# 2. LES ADOLESCENT·E·S TUTEURS ET TUTRICES : COMMENT FAIRE UN APPEL À CANDIDATURES ET UNE SÉLECTION DES JEUNES ?

Nombreux sont les adolescent.e.s qui ont des ressources, des compétences à valoriser et qui sont animés de convictions et de valeurs de solidarité, d'entraide. Nombreux aussi sont les jeunes en recherche de sens et de liens. Comment, où et sur base de quels critères peuvent-ils dès lors être sélectionnés pour prendre part activement à un service de tutorat scolaire ?

## **CAPTER L'INTÉRÊT DES JEUNES**

Dans notre modèle, le tuteur ou la tutrice est un-e adolescent-e âgé-e de 16 à 20 ans, autonome au niveau scolaire et motivé-e. Pour capter l'intérêt de ces jeunes il est important de se rendre « là où ils sont ». Ainsi un tel projet de tutorat peut être présenté au sein même des **écoles secondaires** de la commune ou des alentours. Un passage dans les classes de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaires (Générale et Technique) est alors demandé aux directions et a lieu à la fin du dernier trimestre de l'année académique. Un tel projet peut aussi être présenté aux responsables de **mouvements de jeunesse**, d'une **Maison de Jeunes** ou lors d'une **soirée citoyenne communale**. Le court métrage « La courte échelle » réalisé sur le tutorat est disponible en tant que support de présentation.





## RENCONTRER LES JEUNES CANDIDATS

Suite à ces appels à candidatures auprès des adolescent.e.s, chaque jeune volontaire qui s'est fait connaître est invité à un **entretien individuel d'une durée de 1h30**. Cet entretien se déroule en deux temps. Une demi-heure est consacrée à des échanges entre le candidat et l'animateur-trice en charge du projet qui veillera à **sonder la motivation, la disponibilité, la bienveillance** du jeune. Ensuite, le niveau du jeune est évalué par un **test CEB** en maths et français. Un résultat de 80% est attendu pour intégrer le service. Pour terminer, le-la candidat-e lit et signe la charte citoyenne du tutorat afin que le cadre soit posé. Il s'agit d'une **charte citoyenne** qui explicite des règles concrètes. Un modèle est en annexe de ce document. Enfin, une fiche signalétique complète est réalisée pour chaque jeune comportant toutes ses coordonnées mais également toutes ses disponibilités horaires.



*Présentation du Projet et appel à candidatures - 1h00  
Entretien avec chaque candidat-e - 1h30*



## 3. LES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES : COMMENT SÉLECTIONNER LES ENFANTS ?

Le service de tutorat scolaire est apprécié tant des enfants que de leurs parents parce qu'il s'agit notamment d'une aide individuelle, au coude à coude, conviviale et efficace. L'association ou la commune qui le met en place le fait connaître par ses moyens de communication habituels, l'intérêt des parents est immédiat et les demandes sont alors exprimées rapidement. Tout enfant peut bénéficier de ce service, bien sûr tant que les dispositifs matériels et logistiques le permettent en terme d'espaces d'accueil notamment. Toutefois seuls les enfants scolarisés en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> primaire peuvent intégrer un tel service. Les apprentissages de 1<sup>ère</sup> primaire nous apparaissent trop spécifiques dans le cadre qui nous occupe.

Un **entretien** est fixé avec le parent - ou les parents - et l'enfant pour cerner au plus près le parcours scolaire de l'enfant, comprendre ses besoins (Difficultés scolaires dans une matière en particulier ? Matières qui posent problème ? Manque de confiance en soi ? Lenteur dans les apprentissages, etc.) et rédiger une **fiche signalétique** complète de l'enfant. Enfin, cette fiche en plus des données biographiques et scolaires comprend aussi les disponibilités horaires de l'enfant durant lesquelles la ou les séances hebdomadaires peuvent être organisées.



*Entretien avec les parents et l'enfant bénéficiaire - 1h00*



## 4. LES BINÔMES ENFANT-ADOLESCENT : COMMENT CRÉER LES BINÔMES ?

Si nous partons de l'idée que chaque jeune peut exprimer de la bienveillance et de l'intérêt pour tous les enfants qui lui seraient confiés et que les enfants peuvent se sentir en confiance quel que soit le jeune qui les prend en charge... Alors, le principal critère objectif de création des binômes est l'adéquation des **disponibilités horaires** de l'enfant bénéficiaire et du jeune. Cependant certains enfants expriment des besoins spécifiques qui seront pris en charge plus efficacement par certains jeunes ayant des compétences ou des expériences spécifiques correspondantes. Par exemple, on réunira, de préférence, un tuteur scolarisé en immersion en néerlandais ou bilingue avec un enfant qui éprouve des difficultés en néerlandais. L'animateur·trice « tutorat » peut présenter au jeune le profil de l'enfant, surtout si les parents ont exprimé une difficulté précise. Mais dans la plupart des situations, enfant et jeune se rencontrent, font connaissance et s'approvoisent progressivement, naturellement sans aucune intervention adulte.

## 5. LES SÉANCES DE TUTORAT : COMMENT METTRE EN PLACE ET SUPERVISER LE TUTORAT ?

### MISE EN PLACE DES HORAIRES DES SÉANCES

La meilleure option pour apprendre en sécurité est la régularité, la constance. Nous recommandons dès lors que chaque enfant rencontre son tuteur ou sa tutrice chaque semaine lors de **deux séances de 1h**. Si cette exigence ne peut être rencontrée une séance hebdomadaire de 1h30 voire 1h (très exceptionnellement) est alors mise en place.

Les séances de tutorat peuvent être organisées comme suit : il est conseillé de réaliser d'abord les devoirs et les leçons du lendemain ou de la semaine et de terminer les cinq dernières minutes par un jeu. Si l'enfant n'a pas de devoirs pour le lendemain plusieurs options sont évidemment possibles : refaire un bilan, travailler la lecture, travailler les tables de multiplication, faire un jeu pédagogique, réaliser des exercices supplémentaires, etc. L'idée est alors de **renforcer les acquis** de l'enfant.

### SUPERVISION DES SÉANCES

Les séances de tutorat permettent à l'enfant de réaliser ses devoirs et travaux ; d'étudier ses leçons en étant encadré par un plus grand que lui qui, lors de chaque séance, organise les étapes du travail, l'encourage, le stimule, le félicite et lui réexplique si nécessaire les points de matières difficiles. Les jeunes tuteurs et tutrices n'ont nullement besoin d'être « surveillé·e·s », ils.elles ont été sélectionné·e·s et bénéficient d'entrée de jeu de la confiance de l'équipe pilote. Toutefois pour certain·e·s il s'agit parfois d'une première expérience pédagogique voire d'une première responsabilité. Il est alors important que l'animateur·trice veille sur les séances, soit présente, disponible, prêt·e à répondre à des questions qu'elles soient de nature scolaire, pédagogique ou encore relationnelle. Il ne faut pas que





le jeune se sente complètement livré à lui-même... voire abandonné. Pendant les séances de tutorat, l'animateur·trice « référent·e » doit toujours se montrer disponible en cas de questions des tuteurs et tutrices ou des enfants. Enfin... Les adolescent·e·s peuvent avoir des questions après leurs séances de tutorat par exemple, il convient d'être disponible pour eux. Afin que l'enfant ne soit pas perturbé si son tuteur ou sa tutrice est absente et qu'il est amené à travailler avec un·e autre tuteur ou tutrice, il est important que les enfants et leurs tuteurs ou tutrices se sentent appartenir à un groupe (le Tutorat). Une part du travail consiste en effet à gérer les absences qui s'annoncent parfois en dernière minute. La dynamique du groupe des enfants et des jeunes est une réalité essentielle du service de tutorat. La solidarité qui s'y installe permet un vivre ensemble constructif.

## 6. COÛT ET TARIFICATION QUE COÛTE LES SÉANCES ET QUI PREND EN CHARGE LA DÉPENSE ?

Le travail des jeunes tuteurs et tutrices peut être rémunéré ne fût-ce que symboliquement. A la Fabrique de Soi, le jeune reçoit 3 euros pour une séance d'une heure. Ou 4 euros pour une séance d'une heure et demie. Ce sont les parents qui « paient » avec un système de carte de 10 séances pré-payées. Toutefois, le service pourrait être gratuit pour les familles et, les tuteurs et tutrices seraient défrayés par le service organisateur, l'association ou la commune. Le défrayment du tuteur et de la tutrice reste important : il s'agit d'une reconnaissance de son engagement et du travail fourni.



*Tarification symbolique  
Défrayment pris en charge par les parents  
ou la commune ou l'acteur de terrain*



## 7. LOGISTIQUE ET MATÉRIEL : LOCAL, AMÉNAGEMENT ET FOURNITURE. DE QUOI AVONS-NOUS BESOIN ?

Il est nécessaire d'avoir un local afin d'accueillir les binômes. Ce local ne doit pas être trop grand, suffisamment convivial et sécurisant pour que chacun.e s'y sente à l'aise. Plusieurs binômes peuvent y travailler ensemble ou simultanément .

**Le local ne doit pas se trouver dans une école, certainement pas celle des enfants bénéficiaires. Cela risquerait de les stigmatiser.**

Le local doit dès lors comporter des tables et des chaises mais aussi un minimum de fournitures scolaires de base (feuilles, crayons ordinaires et de couleurs, marqueurs, bics, effaceurs à encre, colle, ciseaux, etc). Cette réserve de base peut au fil du temps être enrichie en livres pédagogiques, en livres pour enfants, en supports d'apprentissage (tableau, tablettes numériques, ordinateurs, calculatrices, etc.) et en jeux.



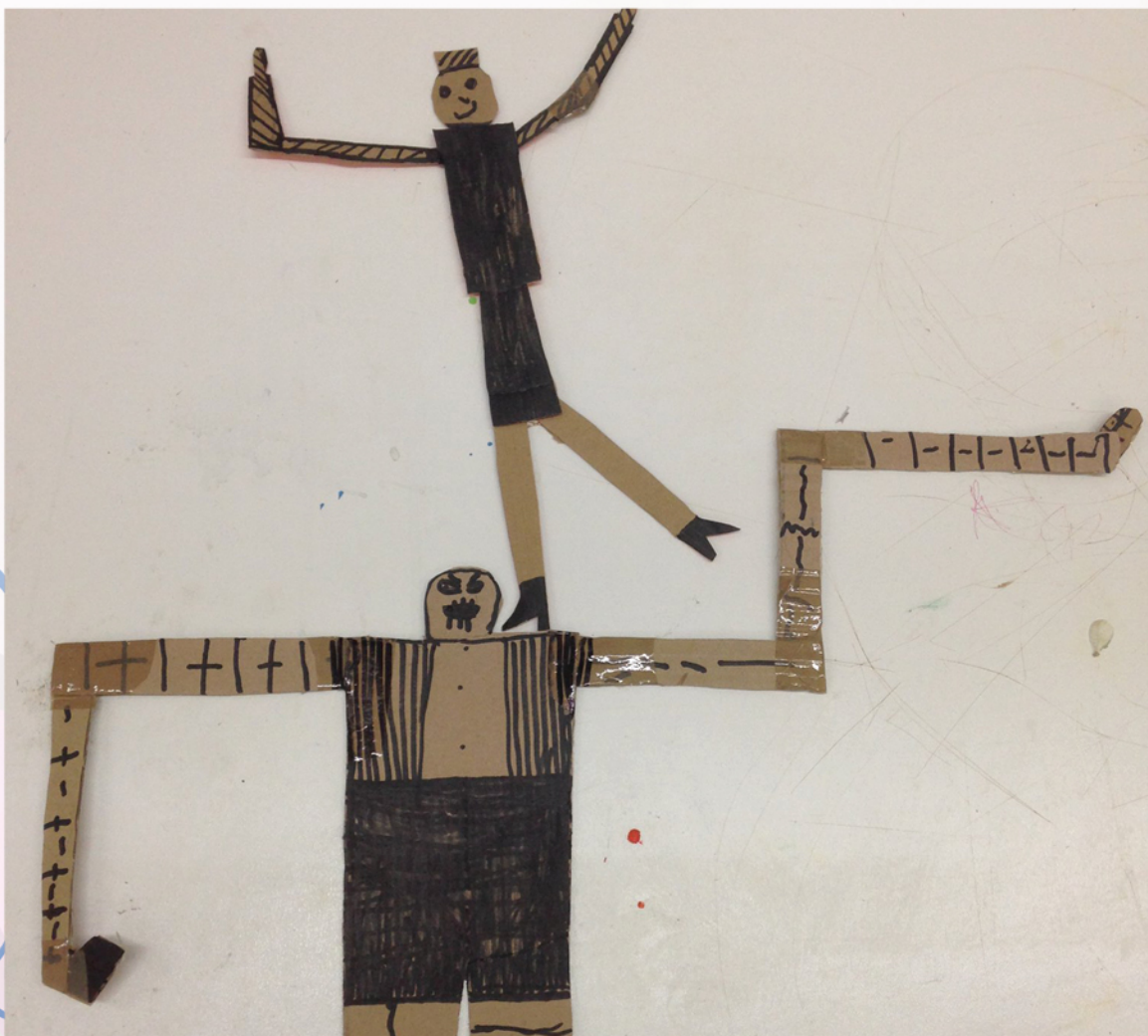
*Pour la mise en place de 20 à 25 binômes*

*Nécessité de disposer d'un local en semaine et/ou le weekend*

*Hors école*

*Tables et chaises*

*Matériel pédagogique et fournitures scolaires*





## 8. SUPERVISION DE L'ÉQUIPE DES TUTEURS ET TUTRICES : COMMENT ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

L'année scolaire est ponctuée de quelques moments de rencontres des tuteurs et tutrices et de la personne qui pilote le service. Il s'agit de moments d'échanges, parfois de réflexion autour d'un problème exposé par l'un.e ou l'autre. Nous recommandons la mise en place d'une **réunion de supervision** de ce type par trimestre.

Et en tout début d'année, nous recommandons une séance commune de formation en lien avec la psychologie de l'enfant et ses apprentissages : *comment encadrer au mieux l'enfant ? Comment créer et soutenir le lien avec lui ? Comment éveiller le plaisir et la curiosité de grandir et d'apprendre ?* sont des thématiques abordées alors.

En fin d'année il est remis à chaque tuteur et tutrice un **certificat** signifiant son investissement au sein du service de tutorat scolaire. Il s'agit d'une forme de diplôme symbolique.



3 séances de supervision – Interventions annuelles  
1 certificat – diplôme symbolique

## 9. LES BÉNÉFICES DU TUTORAT SCOLAIRE ENFANT-ADOLESCENT : QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR CHAQUE PARTIE ?

**Pour les enfants bénéficiaires,** nous mettons en évidence 4 bénéfices

- Un climat serein et individualisé pour apprendre en sécurité
- La stimulation de l'envie d'apprendre
- L'amélioration de l'ancrage scolaire
- L'augmentation de la confiance en soi

**Pour les adolescent-e-s tuteurs et tutrices,** nous pointons 3 bénéfices

- Le sentiment d'être utile grâce à la participation à un projet qui fait sens
- L'augmentation de la confiance en soi
- La responsabilisation, l'engagement citoyen

**Pour les communes ou associations de terrain qui le mettent en place,** nous soulignons que

- Le tutorat est un outil, parmi d'autres, de lutte contre les inégalités sociales et scolaires
- Le tutorat est un outil de cohésion sociale et de vivre ensemble
- Le tutorat réintroduit de la solidarité dans la scolarité



# LE TUTORAT SCOLAIRE ENTRE ENFANT ET ADOLESCENT

COMMENT METTRE EN PLACE CETTE  
DYNAMIQUE D'ENTRAIDE SCOLAIRE

## ANNEXE

### LA CHARTE CITOYENNE DU TUTEUR ET DE LA TUTRICE



#### CONTEXTE :

Tu t'es proposée pour encadrer un plus jeune que toi et le soutenir dans son travail scolaire. Nous t'en remercions !

Si tu as décidé de répondre à ce projet, c'est certainement parce que tu es motivé-e à l'idée de t'engager dans une activité qui a du sens. En effet, en participant au projet tutorat, non seulement tu aides un enfant qui a des difficultés à l'école, mais en plus, tu consacres une partie de ton temps à faire quelque chose d'utile, tu fais preuve de solidarité. Par ailleurs, le tutorat est aussi une aventure humaine. Tu découvriras qu'au fil du temps, une relation particulière va se créer entre le jeune et toi, et que cette relation sera enrichissante pour les deux. Pour que ton engagement et ton aide soient réellement efficaces, il faut respecter quelques principes fondamentaux énoncés ci-dessous dans cette Charte citoyenne.

En tant que tuteur ou tutrice je m'engage à :

1. Respecter l'enfant qui m'est confié, quels que soient son tempérament, ses difficultés, son origine, sa personnalité ;
2. Etre patient-e, disponible et à l'écoute ;
3. Encourager l'enfant qui m'est confié, le motiver, lui donner confiance en lui ;
4. Lui faire part de mon expérience de « grand-e » ;
5. Demander conseil auprès de l'animateur:trice du service dès que j'ai un doute ou une question ;
6. Ne pas parler des difficultés de l'enfant qui m'est confié à d'autres personnes que ses parents ou l'animateur:trice du service ;
7. Créer une relation de confiance et de solidarité ;
8. Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les séances de tutorat ;
9. Utiliser le journal de classe pour échanger des informations avec l'instituteur:trice et/ou les parents du jeune ;
10. Respecter les locaux dans lequel je me trouve et y maintenir de l'ordre.
11. M'investir tout au long de l'année dans ce projet. C'est-à-dire, ne pas abandonner en cours de route et être régulier.e, présent.e chaque semaine.





LA FABRIQUE DE SOI - SERVICE DE LAICITE BRABANT WALLON

Equipe référente du tutorat scolaire Enfant-Adolescent

Rue de Mons, 55 - 1480 Tubize

[lafabriquedesoi@laicite.net](mailto:lafabriquedesoi@laicite.net) / 03 355 04 76

[www.lafabriquedesoi.be](http://www.lafabriquedesoi.be)



# LE TUTORAT SCOLAIRE ENTRE ENFANT ET ADOLESCENT

COMMENT METTRE EN PLACE CETTE  
DYNAMIQUE D'ENTRAIDE SCOLAIRE

**MODE OPÉRATOIRE**



*« Les graines semées dans l'enfance  
développent de profondes racines »*

*Stephen King  
Écrivain américain*

Le tutorat scolaire adolescent-enfant est organisé par la Fabrique de Soi  
avec le soutien de la Ville de Tubize et de la Province du Brabant wallon.

